

Petite Analyse de quelques IDEX (Réunion-débat Lille 1 du 3 Février 2011)

En italique : Citations Appel à projet

Le dossier de candidature devra ainsi préciser le périmètre d'excellence mis en avant, qui, notamment, doit comprendre ou s'articuler avec les actions présentées dans le cadre des autres appels à projets du programme d'Investissements d'avenir (LABEX, EQUIPEX, IHU, Santé- Biotech, IRT, IEED, SATT, Carnot).

S'agissant de l'existant, les Initiatives d'excellence devront justifier de :

- leur excellence en matière de recherche et leur capacité à augmenter leur compétitivité en termes de production scientifique ;*
- leur excellence en matière de formation, d'ouverture internationale des formations, et d'insertion professionnelle, et leur capacité à innover en la matière ;*
- leur ancrage territorial et l'intensité de leurs partenariats avec le monde économique, social et culturel ;*
- leur visibilité internationale ;*
- la nature et la qualité de leur gouvernance actuelle.*

Il aura à faire la preuve d'une volonté forte de transformation, qui devra se traduire par une progression significative et des innovations sur chacun des cinq points listés ci-dessus.

L'Initiative d'excellence devra développer une politique globale impliquant l'ensemble des partenaires et des actions qui devront viser en particulier à :

atteindre un degré élevé d'autonomie et une gouvernance équilibrée : un partage des rôles entre la communauté académique et l'exécutif pour le pilotage de l'Initiative d'excellence, une grande autonomie de gestion, sous le contrôle **d'un conseil d'administration resserré, largement ouvert à des représentants extérieurs** ; une capacité de décision rapide sur les choix stratégiques et leur mise en oeuvre ;

intégrer les acteurs qui la composent, en étant particulièrement attentif à un rapprochement effectif entre grandes écoles et universités, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche ;

mettre en place les **structures de pilotage appropriées** (gestion des moyens et des ressources humaines, de la propriété intellectuelle, ...), des mécanismes d'interface avec les entités et les activités du porteur situées hors du périmètre d'excellence, et garantir un dispositif rigoureux permettant l'évolution dynamique de ce périmètre ;

ouvrir davantage ses membres et leurs partenaires sur l'économie et sur le monde : intensité des partenariats avec leur environnement (entreprises, pôles de compétitivité, collectivités locales), valorisation très dynamique des résultats de la recherche, caractère international (accueil d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs étrangers de haut niveau, formation en partenariat avec des universités étrangères, développement de cours en langue étrangère...), développement des liens étudiants-entreprises (stages et projets en entreprise, formations à l'entrepreneuriat, politique d'insertion professionnelle) ; développement d'une politique d'attractivité intégrant une réflexion sur la vie de campus ;

se doter d'outils-clés de compétitivité en innovant en matière de disponibilité et d'accès à une offre large de ressources documentaires, notamment numérisées (offre, modalités d'acquisition et d'accès), contribution pouvant aller jusqu'à proposer une action nationale dépassant le cadre de l'Initiative d'excellence ;

• **développer leur capacité à attirer des moyens financiers au-delà de ceux apportés par l'Etat.**

Illustration par les dossiers de candidature:

« atteindre un degré élevé d'autonomie et une gouvernance équilibrée » « ouvrir davantage ses membres et leurs partenaires sur l'économie et sur le monde »

Gouvernance : On assiste à une accélération des réunions fédérales et l>IDEX est confié à une Fondation de Coopération Scientifique permettant la gouvernance resserrée et ouverte sur le monde économique tout en garantissant le fléchage des crédits vers le périmètre d'excellence !

	Etablissement Public de Coopération Scientifique EPCS	Fondation de Coopération Scientifique FCS
Création	Convention et décret simple MEN	Décret simple MEN
Caractéristiques	Soumis aux règles du droit public et de la comptabilité publique	Personne morale de droit privé et soumis aux règles de la comptabilité privé
Délégation de compétences	Au minimum : gestion des équipements partagés, coordination des activités des ED, valorisation des activités de recherche commune, promotion internationale. Compétences déléguées de façon irrévocable	Seulement transferts de gestion
Recrutements	Personnels avec contrat de droit public en propre ou mise à disposition	Contrats de droit privé possibles
Mobilisation des fonds privés		possible

IDEX	l'Existant	Evolution promise	Idex
Lille Nord de France	PRES (EPCS)	Université fédérale	Fondation ?
Paris Sciences et lettres	PRES (FCS) + 7 autres		Fondation de Coopération Scientifique (pas de représentants des personnels élus)
HESAM	PRES (EPCS)		?
Sorbonne Paris	PRES déjà statut FCS	vers modèle confédéral	
Paris Saclay	Campus Paris Saclay (EPCS)	vers modèle confédéral	Fondation de Coopération Scientifique
Strasbourg	Université déjà unique		
Toulouse	PRES (EPCS)	Université fédérale	Fondation de Coopération Scientifique
Montpellier	PRES (EPCS)	Reconfiguration du PRES	Fondation de Coopération Scientifique
Lyon-St Etienne	PRES (EPCS)	Reconfiguration du PRES vers modèle fédéral	?
Grenoble	PRES (EPCS)		Fondation de Coopération Scientifique
Nancy-Metz	PRES (EPCS)	- Fusion proche	Fondation de Coopération Scientifique
Grand Ouest	PRES (EPCS)		Fondation de Coopération Scientifique

développer leur capacité à attirer des moyens financiers au-delà de ceux apportés par l'Etat.

IDEX	% Subventions IDEX et Excellence	% apport des établissements	% Ressources externes
Lille Nord de France	41	32	27
Paris Sciences et lettres	25	44	31
HESAM	21,6	73	5,4
Strasbourg	16	66	18
Toulouse	43	38	19
Montpellier	17	78,5	<1
Lyon-St Etienne	35	32	33
Grenoble	12,4	62	25,6
Nancy-Metz	52	40	8
Grand Ouest	73	7	20

Les financements apportés dans le cadre de cet appel peuvent être cumulés avec ceux d'autres actions des investissements d'avenir : appels à projets Santé-Biotech, EQUIPEX, IHU, IRT, SATT.

un effet de forte concentration sur le périmètre d'excellence et sa dynamique de développement devra être garanti. C'est pourquoi seront explicitement précisés, d'une part, les financements dévolus au périmètre d'excellence et les actions soutenues et, d'autre part, ceux qui seront consacrés aux actions d'interface et d'entraînement.

IDEX	Montant total financements en millions d'euros (sur 10 ans)	% alloués au périmètre d'excellence
Lille Nord de France	1925	93
Paris Sciences et lettres	1777	85
HESAM	1495	91
Strasbourg	2886	85
Toulouse	1005	78
Montpellier	3459	93
Lyon-St Etienne	2812	82
Grenoble	5967	99,9
Grand Ouest	392	88

De ce fait, **ni les établissements ni leurs tutelles ne pourront procéder à des substitutions entre les financements alloués à une Initiative d'excellence et les moyens récurrents attribués par l'Etat et ses opérateurs aux acteurs y étant impliqués.** La candidature devra apporter toutes garanties en la matière en précisant, notamment, les modalités organisationnelles, administratives et financières assurant **la traçabilité des moyens.**

Parmi les critères d'évaluation :

La crédibilité de la capacité de mise en oeuvre :

- o **garanties sur le processus interne d'allocation des moyens humains et financiers** en relation avec les objectifs et la dynamique du projet et sa vocation d'excellence dans ses différentes fonctions ;
- o **garanties sur la concentration effective des financements sur le périmètre d'excellence ;**
- o **qualité des recrutements et attractivité internationale** conditionnant une politique ambitieuse et rigoureuse des ressources humaines conforme à la stratégie déployée ;
- o **crédibilité de la trajectoire proposée et de la capacité à la mettre en oeuvre :** description d'un plan pluriannuel de financement décrivant des jalons permettant la mise en oeuvre opérationnelle du projet, description des cibles à atteindre à 4 ans et à 10 ans sur la gouvernance, l'excellence scientifique, la valorisation, la politique de formation et la visibilité internationale ;
- o **pertinence et niveau d'engagement des acteurs dans l'allocation des moyens.**

Une GRH décomplexée

IDEX	Politique incitative en matière de ressources humaines
Lille Nord de France	Repérage des meilleurs chercheurs, marketing, politique de rémunération, chaires mixtes , mobilité internationale,
Sorbonne Paris	Veille et publication des postes à l'internationale, politique indemnitaire pour soutenir une gestion plus individualisée , gestion efficace de certains accessoires de carrières, scientifiques à fort potentiel, politique souple de décharge d'enseignement ,...
Lorraine	Dispositif indemnitaire pour les personnels inscrits dans le périmètre d'excellence , promotions, chaires mixtes, chaires d'excellence , publication d'emploi PR directement classe 1, veille et détection de nouveaux talents, dotation du PR entrant d'un budget d'installation (100 à 200keuros), mobilité internationale avec prime lorsque la mobilité a permis de concrétiser des coopérations entre établissements,...
Grenoble	Identifications des recrutements potentiels, chaires d'excellence, incitation à recruter dans les thématiques d'excellence ,
Toulouse	Détection et recrutement de hauts potentiels , « packages » scientifiques intégrant le financement de thésards et postdoctorants, mobilité internationale, optimisation de l'allocation des ressources humaines à l'interne par mobilité dans l>IDEX, chaires d'excellence ,